



COMITE CONSULTATIF DU SERVICE PUBLIC DE GEOTHERMIE

Séance du 7 décembre 2017

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-sept, le sept décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Comité consultatif du service public de géothermie s'est réuni en salle du Conseil de la Mairie de Fresnes, sur la convocation de son Président, Monsieur Régis Oberhauser.

Etaient présents : M. Oberhauser, Président, Mme Marie Chavanon, Maire de Fresnes; Mme Huard représentant la société SERMET ; M. Nogue, représentant la société Sofrège ; M. Soyer (Valophis), M. Casalis (Domaine de la Peupleraie), M. Picaud (Carré des Ecrivains), M. Bakkar (Clos la Cerisaie), M. Oger (Hauts de Fresnes), Mme Cohen (Saint-Eloi), M. Wegmann (La Ferme), M. Bleuze (Résidence du Parc), M. Richard (La Fresnaie), M. Maury (Le Prieuré), M. Premier (Clos la Cerisaie), M. Carller (Saint-Eloi), représentant les abonné.e.s, Mme Guin et Mme Cortesi représentant l'administration de la Ville.

Etaient excusés : M. Aubry, M. Khelifi, Mme Vala, M. Souillac, M. Vala, élu.e.s de la Ville; M. Pernice, M. Manat, M. Dagnolo, M. Roger, M. Pirou, M. Laforast représentant les abonné.e.s.

La séance est ouverte à 18 h 30.

INTRODUCTION

Madame la Maire rappelle que dans le but d'améliorer son réseau de chaleur, la ville de Fresnes s'est engagée à mener un diagnostic (schéma directeur) qui permettra d'analyser ce réseau sur la base de deux objectifs principaux : lutter contre la précarité énergétique et réduire la pollution atmosphérique en ville.

Ce schéma directeur du réseau de chaleur est un document d'orientation et de planification. Son élaboration est indispensable pour obtenir des financements permettant d'accroître le réseau, de le rénover mais aussi de le développer. Il s'agit également d'une obligation fixée par la loi relative à la transition énergétique.

Afin de définir cette stratégie de manière concertée, un Comité de pilotage dédié a été mis en place. Toutefois, le rôle du Comité Consultatif du Service Public de Géothermie sera essentiel dans l'élaboration et la définition du projet final. Ce dernier constitue, en effet, une instance de concertation, d'information et de débats pour aider à la prise de décision sur l'ensemble des sujets relevant du service public de la géothermie. Il est un outil participatif pour rassembler les usagers, la Ville, l'exploitant et les abonnés, en vue de créer un espace de communication entre ces différents acteurs.

Pour la réalisation de ce diagnostic, un questionnaire a été adressé aux différents abonnés du réseau. La société SERMET, bureau d'études et de conseil, qui accompagne la Ville dans cette étude, a mis en évidence un bon taux de réponse à ce questionnaire (50 abonnés).

Seront, aujourd'hui, présentées les grandes étapes du diagnostic ainsi que les orientations proposées par l'étude. La réunion sera alors l'occasion d'échanger, collectivement, tant sur son contenu que sur ces grandes orientations à suivre dans le but d'améliorer le réseau de chaleur de la Ville.

M. Oberhauser rappelle également que les orientations fixées par la Ville pour ce service public sont de lutter contre la pollution en ville et la précarité énergétique. Ainsi, le réseau doit pouvoir permettre de minimiser l'impact de l'activité humaine, et en particulier du chauffage, sur la santé de l'individu. De grandes orientations ont été fixées en lien avec cette double ambition de lutter contre la pollution et contre la précarité énergétique. Il s'agit ainsi de tendre à un raccordement de 100% des logements collectifs, d'atteindre un taux d'énergie renouvelable de 60%, de maintenir un prix de la chaleur maîtrisé, d'avoir un taux de disponibilité de 100% du service, et d'aller, enfin, vers une amélioration continue de la qualité du service public.

I. PRESENTATION DU DIAGNOSTIC

Madame Huard de la société SERMET expose le diagnostic (document non définitif) aux membres du Comité. Une présentation spécifique est fournie en annexe

Monsieur Oberhauser, concernant les objectifs du schéma directeur, rappelle qu'il s'agit de conduire ce service public de manière concertée. L'enjeu de la réunion est ainsi d'échanger sur les premiers éléments du diagnostic présenté et de les partager au mieux afin de déterminer une trame des différentes problématiques et solutions à apporter. Il est donc nécessaire qu'abonnés et usagers prennent part au débat.

Concernant le réseau tel qu'il est présenté aujourd'hui, M. Oberhauser insiste sur l'importance des indicateurs présentés qui mettent en évidence l'idée selon laquelle le réseau répond aujourd'hui à cette nécessité de lutter contre la pollution en ville. Il semble ainsi possible d'agir à notre niveau sur le réchauffement climatique et la pollution qui impactent la santé des individus. Ces actions, menées localement, permettent également d'interpeler l'Etat sur le fait que lorsqu'une politique publique est mise en place dans l'intérêt de tous, il faut donner les moyens aux collectivités d'agir.

M. Oberhauser rappelle que l'appareil de production a été requalifié, permettant aujourd'hui d'être beaucoup plus performant dans tous les domaines. Concernant les investissements du délégataire, M. Oberhauser précise que la recherche de nouveaux abonnés sur le réseau ne constitue pas un frein à son entretien et son exploitation. Le schéma directeur mettra en évidence les possibilités de développement, et selon les résultats, il s'agira de choisir collectivement le scénario le plus adapté. Est souvent évoqué le forage du 3ème puits, néanmoins, l'important réside surtout dans la création de ce nouveau puits producteur, qui va chercher la chaleur dans le Dogger, qui correspond au réservoir d'eau chaude. Il s'agit d'un élément extrêmement important du diagnostic : tous les efforts consacrés entre 2010 et aujourd'hui, permettent de montrer la capacité de valorisation de la géothermie.

Sur l'état des sous-stations, la question de la relation entre le primaire et le secondaire a été, lors de précédentes réunions, soulevée. Il s'agit en effet de clarifier ce qui relève de l'abonné et comment chacun participe à l'amélioration du service. Il faudra également vérifier collectivement la soutenabilité des efforts à faire, sans injonctions et sans brutalité. C'est une question aussi importante que sensible, dès lors qu'il s'agit de ne pas dégrader le prix de la chaleur.

Concernant le bilan de puissance évoqué, M. Oberhauser souligne qu'il s'agit là d'un élément central pour la question du développement. Il faudra ainsi déterminer les marges de manœuvre et envisager les différentes possibilités dans le but d'améliorer le service. Si l'on décide de raccorder entre 2000 et 3000 équivalent-logements supplémentaires sur l'appareil de production, tenant compte des efforts déjà consacrés pour diminuer la part de fioul, on s'aperçoit que les enjeux vont d'abord consister à regarder quel est l'état du réseau et de sa capacité. Différents points seront approfondis, en concertation avec les membres de ce comité, afin notamment, de déterminer la marge de manœuvre la plus proche de la réalité, et le seuil à atteindre. Il faudra ainsi regarder l'état des tubes mais aussi des sous-stations, tant sur partie primaire que secondaire.

Par ailleurs, le fait d'améliorer la performance thermique des bâtiments va également aider à développer le réseau et à raccorder davantage de monde. Cela peut avoir un impact positif sur le prix. En effet, plus le nombre de raccordements augmente, plus le prix peut rester stable, voire diminuer.

Jusqu'à présent, la question a été abordée à législation constante, mais il est possible qu'on aille de plus en plus sur des incitations punitives, comme c'est le cas pour le bonus-malus, et notamment sur les questions énergétiques où la part d'énergie renouvelable des réseaux devra être plus importante. Il s'agit de prendre en compte cette évolution possible dans l'analyse du développement du réseau

Concernant la structure tarifaire, M. Oberhauser rappelle que l'Etat pousse les collectivités à faire des économies d'énergie. Il rappelle également que seul le prix de la chaleur est aujourd'hui facturé et qu'aucun profit n'est fait sur la vente de la chaleur. Dans le cas contraire, cela contreviendrait au principe du service public. En revanche, le tarif se retrouve un peu à la hausse du fait des mesures législatives de taxation des énergies. Là encore il s'agira de regarder, collectivement, comment on compense cette différence en tout ou partie.

Concernant la maîtrise du prix, M. Oberhauser rappelle que cela a été rendu possible par l'effort que la première génération d'abonnés, héritage sur le réseau, a transmis. L'enjeu, par rapport au schéma directeur, est de répondre à nos besoins d'aujourd'hui et de demain, mais également de pouvoir léguer aux générations futures ce service public, pour qu'ils puissent répondre à leur tour, à leurs propres besoins, en leur laissant la possibilité de développer le réseau.

M. Oberhauser insiste enfin sur le fait que la typologie des scénarios sera discutée dans les étapes suivantes du schéma directeur, mais qu'il est néanmoins important de les soumettre aux membres de ce comité afin de préparer, collectivement, ces prochaines étapes. Aujourd'hui il n'y a pas de pré-requis sur les scénarios à tenir, mais sont exposés les différents types qui seront présentés et étudiés. Le choix se fera ensuite, en commun.

II. ECHANGES

M. Bakkar revient sur la question de la puissance installée dans les résidences. Il précise que cela a été défini pour le Clos la Cerisaie en 1988. Il constate qu'avec le temps, il y a moins d'utilisation de toute cette puissance. Il explique également que fin 2016, un audit énergétique a été réalisé.

Aujourd'hui la résidence a un compteur de 191 kW en puissance et l'audit avec le calcul de l'isolation, a donné une puissance de 141 kW suffisante. Il y a donc 50 kW de différence. M. Bakkar demande si ces chiffres pourraient être confirmés par SOFREGE. Il ajoute qu'il s'agit là d'une source d'économie rapide qui peut être réalisée.

Mme Huard de la société SERMET, précise que dans le cadre du diagnostic, une analyse a été faite pour voir si les puissances souscrites étaient adaptées à la réalité des consommations. En étudiant uniquement l'année 2016 - qui est une année représentative, dans le sens où la rigueur climatique correspondait à la rigueur moyenne des trente dernières années - on se rend compte qu'il y a un équilibre entre certaines sous-stations un petit peu plus au-dessus et d'autres un peu en-dessous. Aussi, l'équilibre est plutôt adapté sur l'ensemble du réseau. Elle précise néanmoins que même un bureau d'études a du mal à déterminer si la puissance souscrite est trop élevée ou pas assez, la seule chose qui permet d'analyser cela, serait d'avoir un enregistreur de la puissance sur plusieurs années, ce qui est souvent plus significatif.

M. Bakkar demande si SOFREGE aurait les moyens de suivre un enregistrement.

M. Oberhauser précise que la puissance souscrite est également liée à une représentation qu'on se fait au degré jour unifié (DJU). Si une année la rigueur hivernale est à -10 ou -12, comme cela peut arriver, et si la puissance souscrite est trop serrée, la chaleur en logement, ne sera peut-être plus que de 19 ou 18, au lieu de 21°C. Il faut donc être prudent. Néanmoins, la puissance souscrite va, en effet, configurer le montant de l'abonnement, il faut donc y être attentif. La réalité de la facturation se fait aussi à la consommation. Il s'agit donc aujourd'hui de mettre en place un travail pour parvenir à une forme de parité entre abonnement et consommation.

M. Bakkar souhaite une véritable coopération entre les différents acteurs. Il demande s'il est possible d'enregistrer, afin de récolter chaque mois les informations : quelle est la température qu'on envoie dans le réseau, quelle est la température du retour, quelle est la puissance instantanée ?

M. Nogue rappelle quelques points contractuels. Aujourd'hui, deux documents contractuels existent : la police d'abonnement, qui correspond aux conditions particulières du contrat de fourniture de chaleur, et le règlement de service, qui, lui, fixe les conditions générales du contrat de fourniture de chaleur. Ce règlement de service est commun à l'ensemble des abonnés de Fresnes, ce qui n'est pas le cas de la police d'abonnement qui est spécifique aux bâtiments concernés. Ce point est très important puisque, dans le règlement de service, est indiqué que l'abonné a la possibilité de revoir la puissance souscrite. Pour cela il faut qu'il effectue une demande officielle afin que soit étudiée la réelle puissance qu'il faudrait mettre en œuvre à la hausse comme à la baisse.

Dans les détails pratiques par rapport à la revoyure de ces puissances, aujourd'hui il faudrait le faire de façon manuelle, aller vérifier ne serait-ce qu'une fois par jour, ce qui est déjà beaucoup pour les techniciens de SOFREGE, qui ne pourraient pas faire ce travail sur toutes les sous-stations. Pour bien faire les choses, il faudrait effectivement mettre en place un enregistreur de puissance qui viendrait vérifier toutes les données liées au compteur. Aujourd'hui, à Fresnes, ce type d'équipement n'existe pas et vaut une certaine somme. Si un abonné veut modifier cette puissance, SOFREGE devra effectuer un devis pour éventuellement modifier la puissance.

M. Bakkar affirme que même sans enregistreur, il s'agit d'y réfléchir ensemble.

M. Oberhauser souligne qu'il s'agit, en effet, d'une question importante. Aujourd'hui, cela fait partie des pistes qui seront étudiées dans cette dimension de responsabilité de l'abonné, de l'utilisateur, du délégataire et du service public. M. Nogue l'a dit, installer des enregistreurs représente un coût. La question est de savoir est-ce que celui-ci sera supporté par tous ou pas ?

Certaines copropriétés ou bailleurs ont passé des contrats spécifiques avec leur exploitant secondaire, et notamment avec des primes à intéressement, qui leur ont permis de poser des enregistreurs.

S'agissant du choix de l'indicateur qui mesure le CO₂ évité rapporté à la pollution émise par les voitures, M. Wegmann, affirme qu'avec l'autoroute, la Ville a vu sa circulation augmenter de 30%. Il questionne ainsi la pertinence d'un tel indicateur. Par ailleurs, il met en évidence l'intérêt des abonnés pour le prix de la chaleur : quelle quantité de chaleur on consomme et comment on la consomme ?

Concernant les problèmes en sous-stations, M. Wegmann interroge la répartition des responsabilités. Il demande si les échangeurs à plaques sont propriété de SOFREGE et affirme que, selon lui, le secondaire démarre après la vanne de séparation.

Mme Huard indique que sur le réseau de chaleur il existe des configurations différentes. Il serait possible de se mettre d'accord sur les limites de prestations mais les cas particuliers empêchent cette uniformisation.

M. Wegmann affirme que le problème du détartrage entraîne des déperditions énormes. De plus l'isolation thermique des anciens bâtiments tels que celui de la résidence la ferme copropriété construit en 1970, n'a, à l'époque, pas du tout été prise en compte. Il n'existe aucune isolation des canalisations. Aujourd'hui, dans le cadre d'une rénovation, un retour sur investissement raisonnable pour les propriétaires est de cinq ans maximum, or, du fait d'un turn-over dans les résidences, les projets de rénovation sont ainsi difficiles à faire voter.

Par ailleurs, M. Wegmann met en évidence l'idée de sortir un petit vadémécum à destination de tous les abonnés afin d'expliquer ce qu'est la géothermie et comment elle fonctionne.

Il insiste enfin sur l'obsolescence et la nécessité de moderniser certaines parties du réseau, et souligne qu'il serait intéressant qu'un représentant de SOFREGE puisse se rendre aux Assemblées Générales pour présenter les actions qui devront être menées, et expliciter ce phénomène d'obsolescence qu'il faut supprimer.

M. Oberhauser précise qu'une sous-station ayant un équipement primaire ou secondaire obsolète, ne signifie pas qu'elle ne produit pas assez de chaleur. SOFREGE comme la Ville sont très attentifs à ce que les usagers aient bien la chaleur jusqu'au bout. Ce qui est évoqué ce sont effectivement des enjeux qui doivent être portés et le schéma directeur va permettre d'avoir cette analyse fine sur les sous-stations.

Un autre aspect évoqué, et qui est pris en compte par les membres du bureau, est le besoin d'évoluer sur la communication en sensibilisant également l'usager sur la question du réseau. M. Oberhauser indique qu'il serait pertinent de mettre en place des portes ouvertes afin de faire découvrir l'appareil de production. Il s'agit d'une communication pour faire connaître le réseau. Un petit livret sera élaboré et les membres du bureau feront des propositions qui seront soumises au présent Comité.

M. Oberhauser rappelle également que la dimension environnementale évoquée dans le diagnostic n'est pas mise en avant dans le but que la Ville obtienne un label ou une pastille verte. L'enjeu réside dans l'utilité du réseau pour permettre d'éviter une trop grande pollution faisant atteinte à la santé des individus. Les abonnés et usagers attendent légitimement que le prix de la chaleur n'augmente pas considérablement. Les indicateurs présentés, permettant d'évaluer la performance du service public, démontrent que le prix de la chaleur sur la commune est extrêmement maîtrisé. La nécessité de faire des investissements va de pair avec une éventuelle modification tarifaire. Un travail collectif est indispensable pour prendre les bonnes décisions.

M. Bleuze approuve la création d'un livret et demande, concernant l'état du réseau secondaire, quel a été le protocole de la méthode d'analyse employée par SERMET.

Mme Huard répond qu'il s'agit de visites annuelles faites pour estimer l'état des sous-stations. L'analyse est principalement visuelle, faites par des techniciens du bureau SERMET qui, sur place, regardent s'il y a des pertes trop importantes sur les échangeurs, par exemple. Il ne s'agit pas d'une analyse réellement quantifiée, mais quatre classes d'état des équipements ont été déterminées : bon, correct, moyen et mauvais. Le but est ensuite d'imaginer un protocole qui permettra d'agir lorsque le matériel est classé « moyen » ou « mauvais ». Aujourd'hui ce n'est pas mis en place mais cela fera partie des améliorations qui seront apportées à la suite de ce schéma directeur.

M. Bleuze demande si, dans le cas d'une mauvaise note, il y aura une obligation d'effectuer les changements nécessaires.

M. Oberhauser indique qu'il n'y aura pas de conduite punitive du service public. Il s'agit de conseils. Par ailleurs, SOFREGE se mobilise ainsi que SERMET afin qu'il y ait bien un regard croisé sur l'analyse. La première analyse de SERMET permet de définir s'il y a une situation problématique. Lorsqu'une sous-station est classée « mauvaise », il s'agit de regarder comment on corrige le problème de manière collective. Il faudra définir les marges de manœuvre d'investissement et imaginer des moyens d'accompagner les rénovations. M. Oberhauser rappelle également que SOFREGE va parfois un peu plus loin que leur prestation contractuelle : s'il faut dans l'urgence aider pour le changement d'une vanne par exemple, ils le font.

M. Bakkar indique que l'échangeur du Clos de la Cerisaie a été détartré pendant l'été. Sur le carnet d'entretien, sont notées uniquement les températures qu'on envoie dans le réseau. En revanche, les températures de retour n'ont été indiquées qu'une seule fois.

M. Nogue s'étonne de cette situation et précise que ces données sont très importantes, ne serait-ce que pour le suivi d'exploitation. Il va approfondir ce point avec son équipe. Lorsqu'un abonné rencontre des difficultés de chauffage, le but n'est pas d'affirmer que le souci a lieu sur le secondaire et les techniciens de SOFREGE sont capables de guider et d'orienter l'abonné.

M. Wegmann interroge la possibilité d'obtenir une analyse des échangeurs à la demande des copropriétés, et de définir les taux de rendement, comme c'est le cas pour les chaudières. Cette démarche permettrait lors des Assemblées Générales, d'exposer des éléments factuels et concordants pour inciter à faire des changements sur les réseaux secondaires.

M. Nogue répond qu'à partir du moment où un abonné souhaite améliorer la situation, l'objectif de SOFREGE est de l'accompagner. Le bon fonctionnement du réseau est, en effet, un intérêt partagé par tous. Par ailleurs, effectuer un rendement purement technique, revient à engendrer des coûts d'investissement très importants alors que d'autres éléments peuvent être tout autant efficaces, comme une analyse d'eau de chauffage. Celle-ci permet, en effet, de mettre en évidence tous les éléments qui conduiraient à un embouage des canalisations.

Concernant le vademécum, M. Nogue souligne qu'il serait intéressant d'y redéfinir les droits et devoirs de SOFREGE, ainsi que les droits et devoirs de l'abonné. Il s'agit d'un élément important car une société qui exploite un secondaire, n'oriente pas forcément l'abonné vers des solutions de mise en place d'un adoucisseur par exemple, pour éviter des problèmes d'embouage. Il faudrait que SOFREGE puisse indiquer toutes les possibilités offertes à l'abonné pour améliorer sa situation sur le plan de la distribution de chaleur au sein de son bâtiment.

M. Wegmann interroge la municipalité sur le fait qu'au sein de ce Comité, ne soient pas représentés les syndicats qui pourraient avoir un rôle à jouer dans la diffusion de l'information. Concernant le groupe de travail sur l'eau

chaude sanitaire, il s'agit d'un sujet essentiel. Pour éviter des litiges, il serait pertinent d'avoir un calcul de la chaleur utilisée sur le réseau d'ECS.

M. Oberhauser précise qu'il s'agit d'une piste d'amélioration de la qualité de service, et propose à M. Wegmann d'intégrer le groupe de travail sur le calcul de l'ECS.

M. Oberhauser indique que le guide des bonnes pratiques qui sera élaboré pourra rappeler les droits et obligations tout en évitant d'être dans une dimension punitive.

Concernant les syndics, M. Oberhauser évoque l'idée d'une séance de travail avec le bureau dans le groupe communication, pour intégrer davantage les syndics au sein de ce comité. Par ailleurs, il faudra réfléchir aux moyens permettant de faire prendre conscience que les rénovations tendent à réduire la facture. M. Oberhauser précise ainsi que, dans un endroit très pollué atmosphériquement, il serait possible de demander une juste compensation. Tous ces éléments devront être discutés avec l'ADEME, l'AMORCE, l'AGEMO, la Région et dans les débats de la métropole du Grand Paris.

M. Bakkar précise qu'il préfère dialoguer en petit comité avec la Mairie. Il explique qu'au démarrage de l'audit effectué au sein de sa résidence, l'ADEME devait prendre en charge 50% de la facture. Une fois l'audit réalisé et la facture adressée, l'ADEME a notifié qu'elle ne remboursait plus à partir de la date où l'audit a été élaboré. Pour ce qui est de la région, un organisme est censé rembourser mais aucune réponse n'a été obtenue.

M. Oberhauser souligne qu'il y a en effet une tendance à la réduction des dépenses publiques. Il précise qu'il faudra créer cette forme de rapport de force. Le schéma directeur va être décortiqué, il doit donc être enrichi au cours des discussions et débats. Néanmoins, il met en évidence la nécessité d'aider les collectivités, les abonnés et les usagers à qui l'on demande un effort sur le plan des équipements afin de contenir le réchauffement climatique.

M. Wegmann interroge les incidences sur le réseau dans le cas où tout le monde respectait la législation avec une température maximum dans les appartements de 19 degrés.

M. Oberhauser répond qu'en effet, il serait possible de raccorder encore davantage de logements mais précise qu'une personne âgée sédentaire, par exemple, a besoin de plus de chaleur. Il affirme que tout le monde n'a pas le même rapport au froid. La Fondation Abbé Pierre a fait un travail de fond avec des médecins, et s'est rendu compte que le manque de chaleur pouvait amener à un abaissement de l'espérance de vie. Ce n'est donc pas une question de confort mais de condition d'existence.

M. Nogue précise que lorsque la température intérieure des logements est réduite, cela entraîne nécessairement une baisse globale du prix. La puissance installée serait elle aussi moins importante, de même que la taille des tuyauteries et le nombre d'équipements. Néanmoins, cela paraît compliqué d'imposer une température intérieure à 19 degrés. Dans les bâtiments neufs construits aujourd'hui, les réglementations thermiques qui sont appliquées sont à 19 degrés dans les logiciels, mais dans les faits, les plombiers augmentent la température pour que la température soit plutôt à 20-21.

M. Wegmann ajoute que depuis 2017, les compteurs de chaleur sont obligatoires pour les bâtiments chauffés avec radiateurs. Donc si on avait les chiffres on pourrait faire une radiographie de l'installation pour savoir quel est son efficacité et son rendement.

M. Bakkar précise que l'installation des compteurs de chaleur se fera en janvier 2020 parce que la résidence du Clos la Cerisaie consommerait moins de 150kW annuel.

M. Picaud ajoute que, concernant les compteurs individuels, cela dépend aussi de la date du dépôt du permis de construire. Les copropriétaires refusent la plupart du temps car ils ont compris qu'on allait leur facturer ce qu'ils consommaient, ce qui remet en cause le côté collectif du chauffage. Certaines des copropriétaires dans notre résidence récente, laissent l'hiver les fenêtres ouvertes, ils ne se sentent pas concernés.

M. Nogue indique que, sur un bâtiment chauffé collectivement, lorsqu'on voit de fenêtres ouvertes, on peut se poser la question de savoir si l'équilibrage du chauffage est bien réalisé. En général on se rend-compte que pour chauffer le bâtiment le plus mal desservi, il va falloir surchauffer les autres bâtiments, ce qui est à contre courant de l'idée de faire des économies. Néanmoins, faire de l'équilibrage a un coût, et il faut chercher l'origine du déséquilibre. C'est complexe.

M. Oberhauser précise qu'il y a sans doute des usagers pas très économes de la ressource énergétique, le guide des bonnes pratiques permettra aussi de définir qui fait quoi sur la chaleur.

M. Oberhauser propose, pour finir, que soient aménagés des temps intermédiaires de rencontre afin d'approfondir certaines questions du diagnostic.

→ La proposition est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour toute proposition ou retour, merci de bien vouloir vous adresser à Madame Cortesi à l'adresse suivante : clelia.cortesi@fresnes94.fr.

Fait à Fresnes, le 21 décembre 2017

Le Président



Régis Oberhauser